

**Établissement Public Territorial 12
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Conseil territorial du mardi 16 février 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12

Délibération n° 16.02.16 – 27

Représentation de l'établissement public territorial 12 dans les divers syndicats et autres organismes dans lesquels était représentée la communauté d'agglomération les Portes de l'Essonne

L'an deux mille seize, le 16 février à 19h20 les membres du conseil de l'établissement public territorial 12 se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son Président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 9 février 2016.

COMMUNES	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
ABLON-SUR-SEINE	E. GRILLON		
ARCUEIL	AM. GILGER-TRIGON	D. BREUILLER <i>par AM. GILGER-TRIGON</i>	
ATHIS-MONS	A. GUISEPPONE P. PETETIN C. RODIER P. SAC		
CACHAN	J. FOULON JY. LE BOUILLONNEC E. PESCHEUX	H. DE COMARMOND <i>par JY. LE BOUILLONNEC</i>	
CHEVILLY-LARUE	S. DAUMIN C. HERVY		
CHOISY LE ROI	C. DESPRES P. DIGUET D. GUILLAUME T. PANETTA	A. IDELOUALI <i>par P. CHIESA</i> I. RIFFAUD <i>par JM. BOURJAC</i>	
FRESNES	R. DOMPS	JJ. BRIDEY <i>par D. GIRARD</i> L. MOREIRA DA SILVA <i>par R. DOMPS</i>	D. HELBLING
GENTILLY	P. DAUDET	P. TORDJMAN <i>Par P. DAUDET</i>	
IVRY-SUR-SEINE	AP. APPOLAIRE P. BOUYSSOU (6) P. CHIESA E. LESENS M. TAGZOUT (2)	R. MARCHAND <i>par JC. KENNEDY</i> M. PIERON <i>par M. TAGZOUT (2)</i> B. WOJCIECHOWSKI <i>par C. VEYRUNES-LEGRAIN</i>	P. BOUYSSOU (5) M. TAGZOUT (1)
JUVISY-SUR-ORGE	R. REDA M. PERRIMOND		
LE KREMLIN-BICETRE	L. BOYAU	JL. LAURENT <i>par L. BOYAU</i> M. NICOLLE <i>par P. NOURY</i>	S. BENBELKACEM
L'HAY-LES-ROSES	C. DECROUY L. HUBERT F. SOURD (4)	V. JEANBRUN <i>par R. REDA</i> F. SOURD (3) <i>par L. HUBERT</i>	
MORANGIS	P. NOURY		
ORLY	T. ATLAN N. BESNIET C. JANODET		
PARAY-VIEILLE-POSTE	A. VEDERE		
RUNGIS	R. CHARRESSON		
SAVIGNY-SUR-ORGE	N. ACHTERGAELE S. BENETEAU D. GUETTO E. MEHLHORN	AM. GERARD <i>par E. MEHLHORN</i>	
THIAIS	D. BEUCHER R. DELL'AGNOLA V. LAURIN-MARCHEIX P. SEGURA		
VALENTON		F. BAUD <i>par M. LEPRETRE</i>	
VILLEJUIF	C. CASEL D. GIRARD A. GRIVOT P. VIDAL (7) E. YEBOUET	F. LE BOHELLEC <i>par E. YEBOUET</i> A. LIPIETZ <i>par J. PERREUX</i> F. PERILLAT-BOTTONNET <i>par J. FOULON</i>	P. VIDAL (8)

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

VILLENEUVE-LE-ROI	B. COLLET P. GAGNEPAIN S. HAMID		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	S. ALEXANDRE A. BOYER P. GAUDIN		S. ALTMAN N. DINNER
VIRY-CHATILLON	J. BERENGER A. MERRINA L. SAUERBACH	JM. VILAIN <i>par A. MERRINA</i>	
VITRY-SUR-SEINE	A. AFFLATET P. BELL-LLOCH JM. BOURJAC R. CHICOT JC. KENNEDY M. LEPRETRE I. LORAND S. MONTOIR J. PERREUX S. TAILLEBOIS C. VEYRUNES-LEGRAIN	H. TMIMI <i>par I. LORAND</i> F. LEFEBVRE <i>par P. BELL-LLOCH</i>	

- (1) jusqu'à la délibération n° 23
 (2) à partir de la délibération n° 24
 (3) Jusqu'à la délibération n° 25
 (4) à partir de la délibération n° 26

- (5) jusqu'à la délibération n° 26
 (6) à partir de la délibération n° 27
 (7) jusqu'à la délibération n° 27
 (8) à partir de la délibération n° 28

Secrétaire de Séance : Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire 12 : 92		
Présents	Représentés	Nombre de votants
64	21	85
65 ⁽¹⁾	22 ⁽¹⁾	87 ⁽¹⁾
66 ⁽²⁾	21 ⁽²⁾	87 ⁽¹⁾
67 ⁽³⁾	21 ⁽³⁾	88 ⁽³⁾
66 ⁽⁴⁾	21	87 ⁽⁴⁾

- (1) à partir de la délibération n° 24
 (2) à partir de la délibération n° 26
 (3) à partir de la délibération n° 27
 (4) à partir de la délibération n° 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n° 16.01.26 – 5 du 26 janvier 2016 par laquelle le conseil de territoire approuve les conventions de gestion entre l'établissement public territorial et ses villes membres ;

Considérant que l'EPT, en lieu et place de ses communes membres, exerce de plein droit dès le 1^{er} janvier 2016, outre les compétences déjà exercées par les anciens EPCI existants, les compétences définies par l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein du Comité syndical du SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine) la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein du Comité syndical du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein du Comité syndical du SYMGHAV (Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur) la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein du Comité syndical du SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication) la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Considérant qu'il convient d'acter au sein du conseil d'administration de la SA HLM L'Athégienne la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein de l'association Ville et Aéroport la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein de l'association Orly International la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris Orly la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein de l'association Mission Locale Nord Essonne la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein de l'association « Vivacité, la mission locale » la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein de l'association Médiante la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, de danse et de théâtre Les Portes de l'Essonne la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein du conseil d'établissement des équipements sportifs du Centre Aquatique et de la Piscine Suzanne Berlioux la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Juvisy-sur-Orge la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein des conseils d'administration des EPLE du territoire la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein du conseil d'administration du CNAS la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'établissement public territorial ;

Oùï, l'exposé des motifs précisant qu'il est, à ce titre, nécessaire que l'établissement public territorial désigne ses représentants au sein des conseils d'administration des associations, conseils d'établissements et conseils de surveillance ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

le conseil territorial délibère et,

1. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein du SMOYS par 88 voix :

Titulaire : M. Claude MOREAU

Suppléant : M. Daniel GUETTO

2. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein du SIGEIF par 88 voix :

Titulaire : M. Henrique PINTO

Suppléant : Mme Nicole BARRAULT

Établissement Public Territorial 12
Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont

3. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein du SYMGHAV par 88 voix :
- Titulaires : Mme Arielle MERRINA
M. Gérard DOUTRE
M. Franck DEGIOANNI
Mme Isabelle GUINOT-MICHELET
M. Julien DUMAINE
- Suppléants : M. Laurent SAUERBACH
M. Henrique PINTO
Mme Danielle FRAISSE
Mme Nadège ACHTERGAELE
M. Michel BOURG
4. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein de la SA L'Athégienne par 88 voix :
- M. Antoine GUISEPPONE
5. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein de l'association Orly international par 88 voix :
- Mme Christine RODIER
6. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris Orly :
- Titulaire : M. Robin REDA
Suppléant : Mme Christine RODIER
7. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein de l'association "Vivacité, la mission locale" par 88 voix :
- M. Pascal NOURY
8. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein de l'association Médiane par 88 voix :
- M. Sébastien BENETEAU
9. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein du conseil d'établissement des équipements sportifs du centre aquatique et de la piscine Suzanne Berlioux par 88 voix :
- Mme Christine RODIER
- M. Antoine GUISEPPONE
- M. Pascal PETETIN
- M. Robin REDA
- M. Michel PERRIMOND
- M. Alain VEDERE
- Mme Nadège ACHTERGAELE
- M. Sébastien BENETEAU
- Mme Anne-Marie GERARD
10. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Juvisy-sur-Orge :
- M. Daniel GUETTO
11. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en Préfecture le 24 février 2016
et ayant fait l'objet d'un affichage le 24 février 2016



A Vitry-sur-Seine, le 23 février 2016
Le Président

Michel LEPRÊTRE